



DÉCLARATION RELATIVE À L'ORIGINALITÉ DU TRAVAIL PRATIQUE

Je, _____, matricule _____ affirme solennellement qu'à ma connaissance, le travail pratique que je présenterai au comité des examinateurs dans le cadre de l'admission à la profession est un travail original¹ qui :

- n'a pas été soumis à une évaluation dans le cadre d'un cours suivi durant ma formation universitaire ou dans le cadre de l'évaluation orale de l'évaluation professionnelle de l'Ordre;
- n'est pas un travail réalisé dans le cadre d'un emploi au sein d'une firme d'arpenteurs-géomètres ou de géomètres.

Je comprends que tout plagiat ou fausse déclaration, tentative ou participation à tout plagiat durant l'évaluation professionnelle, sous quelques formes que ce soit, entraîne un échec.

Date

Signature

Témoin (en lettre moulée et signature)

¹ On entend par « travail original » un travail qui porte sur un emplacement (ou des données) **n'ayant pas déjà fait l'objet d'une analyse par un arpenteur-géomètre ou un géomètre au cours des 10 dernières années.**